

Réunion du 18 mars 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 79  
Nombre de votants : 87

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Alice BENAVENTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Michel JESER, Régis CASSAROUME, Gilbert AURRIAC (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Anthony BERBEL (pouvoir à M. François MATEOS), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Jeanne LUGA, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Christine LABORDE (pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT), Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET),

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 17 : ADHESION DE LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE LUCQ-DE-BEARN  
AU POLE LECTURE**

**Rapporteur** : M. Louis COSTEDOAT

Le Pôle lecture est le fruit d'une coopération entre la communauté de communes de Lacq-Orthez d'une part, et les communes disposant d'une bibliothèque publique d'autre part, en partenariat avec le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques et sa bibliothèque départementale.

Il répond à la volonté de mise en réseau des équipements de lecture publique existant sur l'ensemble du territoire afin de satisfaire au mieux les attentes de ses habitants en matière d'information, de culture et de connaissance.

Les objectifs de cette mise en réseau sont de :

- favoriser l'égal accès des populations du territoire à des ressources documentaires variées et de qualité par un maillage cohérent du territoire,
- mettre en commun les fonds disponibles sur le territoire à travers un portail documentaire unique,
- permettre à tout citoyen d'exercer son droit à la formation permanente, à l'information et à la culture et d'accéder librement, tout au long de sa vie, aux livres et aux autres sources documentaires,
- donner une image vivante des différents équipements et en renforcer l'attractivité, pour donner envie aux populations concernées de fréquenter les bibliothèques,
- proposer un éventail varié d'actions culturelles sur les différents sites.

Pour mettre en œuvre cette mise en réseau, une charte de fonctionnement a été établie qui rappelle les compétences de chaque collectivité, précise les missions et les engagements de chacun dans le réseau ainsi que le fonctionnement du réseau.

La mairie de Lucq-de-Béarn a souhaité ouvrir une bibliothèque de type bibliothèque relais dans sa commune. Par délibération, elle a autorisé Monsieur le Maire à signer la charte de fonctionnement du Pôle lecture.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer la charte de fonctionnement avec la Mairie de Lucq-de-Béarn annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Jacques CASSIAU-HAURIE**

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/03/2019